

Pouvoir d'emprunt

● (1750)

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, ma circonscription compte un certain nombre de chômeurs. Il s'agit entre autres de 4,600 personnes de Port Alberni qui touchent actuellement des prestations d'assurance-chômage. Ce projet de loi permettra au gouvernement d'emprunter une somme supplémentaire de 19 milliards, mais il ne révèle pas nettement si ces fonds seront utilisés pour protéger les emplois des Canadiens ou si une certaine partie de cette somme permettra aux 4,600 chômeurs de Port Alberni et aux 6,200 autres de Nanaïmo qui touchent des prestations d'assurance-chômage de reprendre leur travail.

Rien dans le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt ne nous permet de croire que les emplois actuels seront protégés ou que de nouveaux emplois valables seront créés. Voilà pourquoi mon parti propose que le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt soit renvoyé à un comité afin que nous puissions vraiment savoir ce à quoi serviront ces fonds. Seront-ils gaspillés comme le croient de nombreux Canadiens, ou le NPD pourra-t-il approuver certaines initiatives en vue de protéger les revenus des Canadiens?

L'Association des chômeurs de Port Alberni a envoyé un mémoire au chef de notre parti pendant que j'étais dans cette ville, vendredi dernier. Je voudrais vous faire part de certaines plaintes formulées par cet organisme, qui a une grande expérience en matière de programmes de création d'emplois et de leur incidence dans cette vallée.

Pour ce groupe, les programmes de création d'emplois ne sont que des sigles. Ceux qui ont cherché activement à suivre les différents programmes mis sur pied dans ce domaine comprendront ce que je veux dire. Il y a eu le PDCC, en vigueur depuis quelques temps, qui est fondamentalement un programme d'emploi d'été pour les jeunes, les femmes et les autochtones. Ce sigle correspond aux projets de développement communautaire du Canada.

Il existe un important mouvement syndical dans la vallée de l'Alberni, y compris le SITBA et le syndicat canadien des travailleurs du papier. Le revenu par habitant dans cette ville se situait parmi les dix meilleurs durant les années 70. Nous comptons aujourd'hui sur le PDCC dans le cadre duquel les travailleurs reçoivent \$175 par semaine.

Il existe aussi le programme de création d'emplois provisoires, adopté à la hâte par les gouvernements fédéral et provincial. Ils n'ont même pas pris la peine d'en discuter avec le syndicat des travailleurs de l'industrie forestière, lesquels étaient habitués à occuper un emploi productif dans ce secteur dont la production se vend dans le monde entier.

Dans le cadre de ce programme, les travailleurs étaient censés toucher \$300 par semaine. Il n'a pas très bien marché. Il s'agissait pour la plupart d'emplois dans le secteur forestier et les participants travaillaient aux côtés de syndiqués qui gagnaient beaucoup plus qu'eux. Les sociétés ne se sentaient nullement obligées d'accorder un revenu supplémentaire à celui offert par les gouvernements fédéral et provincial aux termes de ce programme visant à créer des emplois dans l'industrie forestière. On espère créer des emplois supplémentaires à l'avenir en améliorant nos forêts grâce au reboisement, à la sylviculture, à l'éclaircissement et à une meilleure gestion des forêts en général. Ce n'est pas encore le cas.

Le programme le plus récent est le RELAIS, Programme de relance de l'aide à l'emploi. Je voudrais vous communiquer les résultats du premier projet proposé dans le cadre de ce programme à Port Alberni. Je rappelle aux députés que dans cette ville 4,600 travailleurs touchent des prestations d'assurance-chômage et 1,000 familles vivent de l'assistance sociale. Le programme RELAIS est censé permettre aux gens de travailler suffisamment longtemps pour avoir de nouveau droit aux prestations d'assurance-chômage. Le premier projet, qui offrait huit emplois dans le district régional d'Alberni-Clayoquot, a été rejeté. Il y a dans cette vallée 5,600 personnes qui cherchent du travail et un projet prévoyant huit emplois a été rejeté parce qu'il ne répondait pas aux critères du programme RELAIS.

Une voix: Le programme Rejet!

M. Miller: Je ne sais pas à quoi cela correspond.

M. Epp: A la politique libérale.

M. Miller: C'est sans nul doute la réputation que tous ces programmes de création d'emplois commencent à avoir dans ma circonscription et dans d'autres également, je suppose. Ce projet a été refusé parce qu'il ne répondait pas aux critères du programme.

Il aurait permis de créer six emplois dans une station de ski en vue d'aménager les installations de tourisme, ce qui aurait amélioré la situation économique de cette région et de la localité, en attirant davantage de touristes pendant la saison d'hiver. Ces emplois auraient duré jusqu'à l'été, permettant à six personnes de ne plus dépendre de l'assistance sociale mais de trouver du travail, même mal payé. On ne va pas très loin avec \$200 par semaine. Dans la plupart des cas, on vit mieux avec l'assistance sociale. Cependant, les gens sont disposés à retourner au travail parce qu'ils ne veulent pas être des assistés sociaux ou des chômeurs toute leur vie. Ils veulent contribuer activement à la vie de la collectivité, et subvenir aux besoins de leur famille. Je le répète, ce projet a été rejeté.

Un autre emploi aurait comporté la mise sur pied et la coordination du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, dont Port Alberni a la chance de se prévaloir. C'est la seule ville de l'Ouest où ce programme soit en vigueur. Les responsables du programme RELAIS ont refusé d'engager une personne supplémentaire pour coordonner ce programme et aider le comité à formuler des projets économiques et créer des emplois.

Ensuite, le district régional voulait embaucher une personne pour coordonner ses activités et créer des emplois dans la vallée. Mais nous n'avons réussi à faire accepter aucun de ces projets d'emplois. La bureaucratie et les critères imposés ne permettent pas la création d'emplois utiles.

Les chômeurs ont publié un document dans lequel ils s'en prennent avec amertume aux programmes de création d'emplois, dont je voudrais donner quelques détails. Le document en question reflète bien des problèmes auxquels j'ai dû faire face, en ma qualité de député, lorsque j'ai voulu faire bénéficier mes électeurs de ces programmes et veiller par exemple à ce qu'ils soient payés à temps.

Le syndicat a été très déçu, n'ayant pu se prévaloir des programmes de création d'emplois ni assurer ainsi une certaine protection à ses membres, eu égard à l'attitude du gouvernement libéral en matière de création d'emplois. Ce ne sont pas les 19 milliards de dollars qui vont améliorer les choses.